

Procès-Verbal

Conseil Municipal – Ville de Wasquehal

Séance du 12 avril 2023

Mme Stéphanie Ducret, Maire de la ville de Wasquehal, assure la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Elle demande à M. Ghislain Plancke de procéder à l'appel des Conseillers Municipaux présents.

Sont présents :

Groupe politique « Wasquehal Pour Tous » :

Mme le Maire, Stéphanie Ducret
M. Ghislain Plancke
Mme Barbara Coëvoët
M. Olivier Vandevivere
Mme Monica Testier
M. Hugues Watine
M. Jean-Charles Raptin
M. Fabien Catteau
Mme Lydia Verriest-Maes
M. Mathieu Deleignies
Mme Sylvie Minne
Mme Valérie Desurmont
M. Patrick Prieur
Mme Patricia Guerlava
Mme Catherine Desbuquoit
M. Denis Leroy
M. Alexandre Alo
M. Julien Vannarien
M. Pierre Renier
Mme Sophie Hardy
Mme Pascale Decaestecker
Mme Romaine Coudoro

Groupe politique « Unis pour Wasquehal » :

M. Arnaud Vanhelle

Groupe politique « Faisons Wasquehal Ensemble » :

M. Benoît Tirmarche
Mme Cécile Chalmin
M. Maxime Vieville

Conseillers municipaux n'appartenant pas à un groupe politique du Conseil Municipal :

Mme Nelly Savio

M. Olivier Delobel

Soit 28 Conseillers Municipaux présents pour un quorum fixé à 18 membres présents.

Procurations :

Mme Céline Mendès donne procuration à M. Ghislain Plancke
Mme Félicie Gérard donne procuration à Mme Stéphanie Ducret
M. Kévin Vancauwenberghe donne procuration à Mme Barbara Coëvoët
Mme Joëlle Caron donne procuration à M. Olivier Vandevivere
M. Andrzej Burzinski donne procuration à M. Hugues Watine
M. Nicolas Vanco donne procuration à M. Jean-Charles Raptin
M. David Thiébaud donne procuration à M. Arnaud Vanhelle

Sont également présents, sans participation aux débats ni aux votes :

M. Ludovic Levillain, Directeur général des services
M. Louis-Alexandre Osinski, Directeur du Cabinet de Mme le Maire

Mme le Maire ouvre la séance avec une pensée pour Yann Usal, patron de la Boucherie Yann du centre-ville qui a souffert d'un incendie le 6 avril 2023, ne faisant heureusement aucune victime. Elle salue l'efficacité des pompiers et des agents municipaux, et notamment les policiers, dans la prise en charge de ce sinistre. Elle salue également l'intervention récente de la police municipale qui a permis l'interpellation rapide d'un automobiliste ayant renversé une collégienne sur la commune.

Mme le Maire évoque un Conseil Municipal à l'ordre du jour moins fourni qu'habituellement, issu d'un vote du budget primitif qui a lieu en fin d'année et dû à plusieurs délibérations devant être votées avant la réception du compte de gestion. Celui-ci sera présenté fin juin 2023, avec le compte administratif.

Elle évoque la première délibération inscrite à l'ordre du jour, qui porte sur le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) dédié à la fourrière animale. Elle rappelle l'engagement de la municipalité sur la thématique de la protection animale, avec la tenue récente du premier salon municipal dédié au bien-être des animaux porté par Mme Desbuquoit, et salue l'investissement de la Métropole Européenne de Lille dans la création de ce SIVU.

Mme le Maire poursuit en évoquant les chantiers de travaux qui progressent dans la ville. Elle remercie les élus qui ont participé à la visite du chantier de l'église Saint-Nicolas, évoque l'extension du Dojo qui a pu être découverte lors de l'Expo Playmobil et rappelle la tenue le 15 avril 2023 de l'inauguration des deux stations V'Lille installées par la MEL à Wasquehal. Elle rappelle sur ce point que l'implantation de stations V'Lille fait partie des combats de la municipalité vis-à-vis de la MEL pour doter encore davantage la commune, qui n'a pas été pourvue lors du lancement du projet en 2013. Le 15 avril toujours aura lieu l'inauguration de l'église Saint-Clément avec le dévoilement d'une plaque retraçant l'histoire du lieu.

Les travaux de toitures avancent également, toujours dans le but de réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux, avec les chantiers en cours de la salle Pierre-Herman et de l'espace culturel Gérard-Philippe.

Après un mandat principalement dédié aux travaux dans les écoles, Mme le Maire indique qu'il est aujourd'hui possible de rénover l'ensemble du patrimoine municipal restant, ce qui a permis à la ville d'être mise en valeur par *Le Parisien* comme 2^e ville de la MEL de plus de 20 000 habitants où il fait bon élever ses enfants. Dans un contexte démographique négatif, la ville affiche deux ouvertures et une seule fermeture de classe. Wasquehal est une ville de toutes les générations qui porte une attention particulière aux seniors. Elle salue leur implication dans le bénévolat et le monde associatif, ainsi que leur participation au devoir de mémoire, illustrée par la dernière Assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants qui comptaient encore 150 adhérents présents.

Mme le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures.

Mme le Maire invite M. Ludovic Levillain, Directeur général des services, à faire lecture du compte-rendu des délibérations votées lors de la séance du 15 décembre 2022.

Lors de la séance du 15 décembre 2022, ont été adoptées les délibérations suivantes à l'unanimité :

- 2022-62 – Signature d'une convention avec la Maison d'Enfants du Capreau pour la mise à disposition d'une salle de sport
- 2022-64 – Appel à manifestation d'intérêt MEL – Bibliothèque Numérique Métropolitaine
- 2022-65 – Signature de convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique
- 2022-66 – Signature de convention avec l'association Cinéligue Hauts-de-France
- 2022-70 – Changement de dénomination d'une école municipale
- 2022-75 – Signature d'une convention de mise à disposition des infrastructures du stade Lucien Montagne pour l'installation d'un système de captation vidéo avec la société Fuchs Sports
- 2022-76 – Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal à titre précaire et révocable – Emprises autour de la patinoire Serge-Charles
- 2022-77 – Signature de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme

Ont été adoptées à la majorité les délibérations suivantes :

- 2022-59 – Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2022
- 2022-60 – Vote des taux d'imposition locale pour l'exercice 2023

- 2022-61 – Vote du budget primitif 2023
- 2022-67 – Subvention au GIP AGIRE Val-de-Marque
- 2022-68 – Tarification du Conservatoire à rayonnement communal
- 2022-69 – Schéma de tarification – Restauration scolaire, garderie périscolaire, mercredis récréatifs et accueil de loisirs sans hébergement
- 2022-71 – Ouverture des postes pour la campagne d'avancements de grades et promotions internes
- 2022-72 – Octroi de subventions aux associations – Année 2023
- 2022-73 – Dérogations au repos dominical pour les concessions automobiles – Année 2023
- 2022-74 – Dérogations au repos dominical pour les commerces de détail – Année 2023
- 2022-78 – Dénomination d'une voie municipale
- 2022-79 – Dénomination d'une voie municipale

Le Conseil Municipal a également pris acte de la délibération suivante :

- 2022-63 – Présentation du plan de formation de la commune 2023

Mme le Maire désigne comme Secrétaire de séance M. Mathieu Deleignies et fait procéder à la signature du registre du Conseil Municipal.

Mme Joëlle Caron rejoint la séance à 18h05.

Mme le Maire souhaite savoir si les Conseillers Municipaux ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 lu par le Directeur général des services.

Aucune remarque n'étant à formuler, Mme le Maire ouvre l'ordre du jour de la séance de ce Conseil Municipal.

Délibération n°2023-01 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de périmètre et sur les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants :

Mme le Maire passe la parole à M. Olivier Vandevivere pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Vandevivere et se réjouit de l'avancée des travaux de ce futur SIVU. Elle invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Vieville salue cette bonne nouvelle. Il rappelle que la Ligue Protectrice des Animaux se situe aujourd'hui dans des locaux d'urgence mis en place récemment mais qui ne sont pas assez grands. Il indique que la MEL s'est engagée à construire de nouveaux locaux pour accueillir les animaux dans les 3 ans. Il invite la municipalité à rester engagée sur le sujet afin de s'assurer que les travaux soient réalisés dans les temps.

M. Tirmarche rappelle que Mme le Maire a pris le leadership sur ce dossier dès 2021 et a proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € au bénéfice de la LPA, ce qui a permis d'enclencher le mouvement qui débouche sur la création de ce SIVU. Il félicite

Mme le Maire pour ces démarches mais s'étonne que le pilotage de ce dossier ait été laissé par Wasquehal à la ville de Tourcoing. Il s'interroge également sur le mode de contribution financière des communes-membres à ce futur SIVU.

Mme le Maire confirme que les solutions d'urgence ont leur limite et que le temps est aujourd'hui à la recherche de terrain, à la construction de locaux et à la constitution de ce SIVU. Les communes-membres échangeront entre elles sur la contribution financière. Elle confirme qu'elle reste vigilante sur le sujet et que Wasquehal est toujours motrice sur ce dossier.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès (par procuration), M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski (par procuration), M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-02 – Signature d'une convention de partenariat avec le SIVU Thalassa pour le développement du sport sur ordonnance :

Mme le Maire passe la parole à M. Jean-Charles Raptin pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Raptin et souligne cette belle délibération qui permet d'élargir l'offre du sport sur ordonnance récemment mise en place et qui est déjà plébiscitée. Elle invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Tirmarche soutient cette initiative mais note que le projet exposé n'est que financier. Il aurait aimé un caractère contraignant pour le SIVU qui ici ne s'engage sur aucune prestation.

M. Vanhelle soutient cette délibération mais aurait aimé un descriptif du projet mis en place par le Centre Calypso.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur le sport sur ordonnance. Le sujet a déjà été expliqué et débattu. Il s'agit là d'ajouter une possibilité sur un nouveau lieu en

vue de compléter l'offre existante, afin de faire profiter les patients du bel équipement que constitue le Centre nautique Calypso. Elle indique également que le projet mis en place tient compte des prescriptions médicales qui sont établies pour chaque patient.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès (par procuration), M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski (par procuration), M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-03 – Rapport d'activités 2022 du SIVU Thalassa :

Mme le Maire passe la parole à M. Hugues Watine pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Watine et rappelle qu'il n'y a pas eu de présentation de rapports 2020 et 2021 au vu des faibles activités des centres durant l'épidémie de COVID-19 (fermetures successives, suspension des activités associatives, plannings irréguliers, interdiction des scolaires...) Elle indique que MM. Plancke, Vandevivere et Prieur ainsi que Mmes Minne et Desbuquoit siègent au SIVU aux côtés des élus de la ville de Roubaix et que toutes les remarques et demandes formulées par les Conseillers Municipaux seront remontées auprès de M. le Président du SIVU. Pour faire suite à une demande de M. Vanhelle, elle demandera la correction de la page n°28 du rapport afin de changer le nom de l'association de triathlon en « Wasquehal Triathlon ». Elle invite les Conseillers Municipaux à formuler leurs remarques ou questions quant à la délibération.

Mme Céline Mendès rejoint la séance à 18h35.

M. Vieville note une baisse de la fréquentation des Centres nautiques depuis 2019 ainsi qu'une baisse des recettes.

M. Tirmarche s'interroge sur la présentation du rapport par M. Watine alors que MM. Plancke et Vandevivere, tous deux Vice-Présidents du SIVU, sont présents en séance. Il regrette que le rapport d'activités ne contiennent que des chiffres alors qu'il aurait souhaité un compte-rendu des évènements.

M. Vanhelle souhaite savoir pourquoi M. Watine a présenté ce rapport. Il soulève la question des palmes et des tubas mis à disposition au Centre nautique Calypso, qui ne sont pas renouvelés. Il propose des pistes pour augmenter la fréquentation des Centres nautiques : renouveler le matériel, proposer des services supplémentaires, orienter la piscine sur autre chose que des loisirs et notamment sur l'aspect sportif. Pour lui, il manque une salle à la piscine ainsi que du matériel dédié, notamment pour le triathlon et le kayak.

Mme le Maire prend note de ces remarques qui seront remontées au Président du SIVU.

Délibération n°2023-04 – Subvention pour l'acquisition de vélos et trottinettes :

Mme le Maire passe la parole à M. Hugues Watine pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Watine et indique que la municipalité continue d'accompagner les Wasquehaliens, surtout au vu de la hausse des prix du carburant. Elle invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Savio souhaite avoir un bilan chiffré de cette mesure sur les dernières années, avec une répartition entre vélos et trottinettes et par tranche d'âge des bénéficiaires.

M. Vanhelle demande une politique municipale sur l'apprentissage du vélo, d'augmenter la sécurité de la circulation des vélos en ville et un meilleur entretien des pistes cyclables.

Mme Chalmin se réjouit de ce renouvellement surtout en période de forte inflation. Elle propose que l'aide financière soit proportionnelle aux revenus des Wasquehaliens et que les aides municipales prennent en compte l'achat de vélos ou trottinettes d'occasion.

M. Vieville considère que c'est une mesure efficace. Il propose que la ville prête des vélos aux Wasquehaliens afin qu'ils s'essaient à ce mode de mobilité.

M. Delobel félicite la municipalité pour cette mesure mais considère que la ville manque d'infrastructures cyclables. Il demande à la municipalité de travailler davantage avec la MEL et l'opposition sur le sujet. Il invite les élus et les Wasquehaliens à participer au Challenge Métropolitain du Vélo qui débute le 1^{er} mai 2023.

M. Watine indique que 286 foyers ont bénéficié de la mesure en 2022 et 469 en 2021.

M. Plancke explique que les travaux de voirie constituent des dossiers de longue haleine. Plusieurs chantiers s'achèveront cette année : les chemins du halage et la Branche de Croix. Cela prend du temps mais les dossiers avancent.

Mme le Maire confirme travailler régulièrement avec la MEL sur le développement des pistes cyclables. Elle salue au passage l'investissement de M. Plancke sur le sujet. Sur l'apprentissage du vélo, elle indique que c'est une thématique prise en charge. Quant à une aide proportionnelle aux revenus, elle rappelle que la politique de la municipalité est de développer le vélo pour tous, quels que soient les revenus. L'ouverture aux vélos et trottinettes d'occasion est possible sur présentation de justificatifs d'achat. Enfin, le prêt de vélo est toujours actif et sera relancé cette année à la Ferme Dehaut.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski (par procuration), M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-05 – Délibération rectificative portant sur l'acquisition d'un local et de son annexe, appartenant à la SA d'HLM Vilogia, situés 9 et 11 bis rue du Haut-Vinage (parcelles AZ 367, AZ 387, AZ 388 et AZ 551) :

Mme le Maire passe la parole à M. Fabien Catteau pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Catteau et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Tirmarche indique que les bâtiments en question sont occupés par le Centre social « La Maison Nouvelle ». Il considère que c'est une structure soutenue par tous ses partenaires à l'exception de la commune. Pour lui, le Centre social est en litige avec la commune autour des baisses des subventions municipales. De plus, la ville est en contentieux juridique avec l'association et il aurait préféré que la municipalité attende la fin du contentieux pour avancer sur l'achat des bâtiments. Il souhaite enfin savoir si une réponse a été adressée au courrier envoyé par le Centre social au Conseil Municipal le 26 janvier 2023.

Mme Coëvoët indique être membre du Conseil d'administration de La Maison Nouvelle depuis 9 ans. Elle a lu dans la presse que l'association se disait soutenue par ses partenaires, et notamment par la CAF, par la voix d'un référent tout juste nommé et qui ne connaît pas le fonctionnement de la structure. Elle rappelle que La Maison Nouvelle tire ses ressources de subventions publiques et que ses comptes affichent l'équivalent d'un an de fonctionnement en trésorerie. Malgré cela, l'association continue à solliciter des subventions. Elle explique qu'un désengagement financier de la commune entraînerait un désengagement de la CAF et que c'est pourquoi la ville a versé cette année 30 000 € au Centre, qui fait toujours montre d'une trésorerie aussi importante. La municipalité a rencontré récemment le Centre social ainsi que la CAF, Vilogia et la Fédération des Centres Sociaux, et elle peut confirmer que ses partenaires ne soutiennent plus La Maison Nouvelle. Concernant Vilogia, le Centre social n'est plus un

LCR (Local Collectif Résidentiel) car il en a été déshabité et occupe les locaux sans droit ni titre ni convention. C'est pour cela que Vilogia souhaite vendre les locaux, ainsi que suite à des relations tendues et un travail complexe avec la direction du Centre social. La CAF est sur la même position : un travail compliqué avec La Maison Nouvelle, qui ne travaille pas avec les habitants du quartier et ne respecte pas les conventions conclues avec la CAF. Le travail est également difficile avec la Fédération des Centres Sociaux. La commune soutiendra un Centre social s'il est profitable pour les habitants et le quartier.

M. Andrzej Burzinski rejoint la séance à 19h15.

Mme le Maire approuve les propos de Mme Coëvoët et confirme que le Centre social a été reçu à de multiples reprises par la municipalité. L'achat des locaux par la commune a pour vocation de conforter l'action sur le quartier, car Vilogia aurait pu vendre les bâtiments à une personne privée. La Maison Nouvelle n'est pas locataire des bâtiments mais occupante sans droit ni titre. Par le passé, cela a été un LCR où elle cohabitait avec une autre association qui a disparu depuis. Elle explique que c'est dans la doctrine de la Fédération des Centres Sociaux de faire en sorte que les municipalités soient propriétaires des locaux des Centres sociaux parce que cela constitue une garantie d'avenir sur le secteur et un entretien des locaux pour la structure. L'attaque de la commune par La Maison Nouvelle au Tribunal administratif est incompréhensible et même l'association ne sait pas l'expliquer. Le Centre social accuse Vilogia de vouloir spéculer sur ce dossier alors que les bâtiments sont vendus bien moins chers que l'estimation des Domaines. Plus aucun partenaire ne comprend les actions de ce Centre social alors qu'il y a un réel besoin dans ce quartier.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (30) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Abstentions (5) : M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de 5 abstentions.

Délibération n°2023-06 – Rapport d'activités 2022 de la Commission communale d'accessibilité :

Mme le Maire passe la parole à M. Olivier Vandevivere pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Vandevivere et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Vanhelle considère que ce rapport se limite à un listing des travaux effectués et qu'il manque de clarté, de budget et de projets.

M. Vieville considère le travail de cette Commission comme une bonne chose mais trouve que les élus d'opposition manquent d'information.

Mme le Maire se réjouit du travail de cette Commission, obligatoire depuis 2005 mais créée lors de son élection en 2014. Elle rappelle qu'il s'agit là d'un rapport d'activités passées et non une prospective sur l'avenir. Quant au budget, il figure dans le budget primitif qui est voté chaque année. Elle souligne que, la ville atteint des taux d'investissement records ces dernières années. Jamais Wasquehal n'a autant investi en faveur de l'accessibilité, qui ne se limite pas aux travaux, et prend aussi en compte, par exemple, la formation des agents d'accueil à la langue des signes. Elle remercie l'investissement de M. Vandevivere et de Mme Coëvoët sur cette thématique.

Délibération n°2023-07 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord :

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Tirmarche indique qu'il ne donnera pas son autorisation à Mme le Maire pour signer cette convention car il n'en a pas eu communication.

Mme Coëvoët explique qu'il s'agit là d'une délibération de principe pour engager la commune auprès de la CAF et confirmer que la ville continue à s'inscrire dans les axes de la CTG. A la suite, la CAF établira un diagnostic et un bilan de la dernière CTG, fixera des objectifs et établira une convention qui sera présentée au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (32) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Abstentions (3) : M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de 3 abstentions.

Délibération n°2023-08 – Prise en charge BAFA/BAFD :

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Vanhelle trouve que l'obligation pour les bénéficiaires de s'engager sur deux accueils de loisirs et un stage pratique constitue une contrainte. Il souhaite savoir pourquoi l'aide se limite à 12 stagiaires et pas davantage et pourquoi l'aide financière se limite à 150 € par stagiaire.

Mme Coëvoët répond que c'est une délibération récurrente qui passe chaque année. Le nombre de 12 stagiaires est fixé en accord avec les communes de Croix et Hem pour ce projet intercommunal qui permet de former 36 stagiaires en tout. Elle ne considère pas que l'engagement sur les accueils de loisirs soit une contrainte car les stagiaires sont rémunérés pour leur travail. Cet emploi constitue plutôt une chance, d'autant que la plupart de ces animateurs restent travailler à Wasquehal par la suite. Quant au montant financier, elle rappelle que le prix du stage est très bas car négocié par les trois communes. Le prix classique se situe plutôt aux alentours de 400 à 500 €.

Mme le Maire remercie Mme Coëvoët pour son investissement sur ce sujet et salue également le travail des services municipaux.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-09 – Changement de dénomination d'une école municipale :

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Vanhelle aurait apprécié qu'il soit noté dans la note explicative de la délibération que l'ensemble des Conseillers Municipaux soutenait cette mesure.

Mme le Maire précise que cela est mentionné dans la première phrase de la note explicative.

M. Vanhelle aurait apprécié que cette mention figure un peu plus loin dans le corps du texte de la note. Il reproche également à Mme le Maire de souhaiter un joyeux Noël aux Wasquehaliens alors qu'il préférerait que ces vœux soient adressés au nom de tous les Conseillers Municipaux. Enfin, il considère ne pas être invité aux inaugurations.

Mme le Maire rappelle qu'elle indique en Conseil Municipal les événements qui ont lieu sur la commune et que chacun peut y participer. Elle indique par ailleurs que l'école Lili Keller-Rosenberg sera inaugurée le 2 juin 2023. Elle rappelle également que les stations V'Lille et l'église Saint-Clément seront inaugurées le 15 avril 2023 et qu'il y aura aussi des événements les 1^{er} et 8 mai 2023. Elle renvoie enfin au magazine municipal où tous les événements sont également indiqués.

Mme Chalmin salue l'initiative mais regrette que le génocide juif ne soit pas distingué dans la note explicative mais fasse partie d'un hommage généralisé. Elle sollicite des actions municipales contre l'antisémitisme.

Mme le Maire remercie Mme Chalmin pour cette précision.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-10 – Mise à jour du tableau des effectifs :

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (30) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Abstentions (5) : M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de cinq abstentions.

Délibération n°2023-11 – Signature d'une convention d'adhésion au service mission intérim du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agents auprès de la ville de Wasquehal :

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (32) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Abstentions (3) : M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de trois abstentions.

Délibération n°2023-12 – Adhésion au dispositif de désignation d'un référent déontologue de l'élu local entre la ville et la MEL :

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Olivier Delobel, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-13 – Vote des taux d'imposition locale – Exercice 2023 :

Mme le Maire passe la parole à M. Hugues Watine pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Watine et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Savio s'abstiendra pendant le vote car elle aurait souhaité une baisse du taux d'imposition compte-tenu de l'inflation.

M. Tirmarche corrige Mme Savio en ce que la baisse des taux d'imposition n'aidera pas les Wasquehaliens mais que, pour cela, il faut baisser le prix des services publics, quitte à augmenter les impôts. Il note qu'il s'agit d'une nouvelle délibération de correction et cela dénote selon lui un manque de qualité dans le travail des services municipaux. Il indique que le

groupe Faisons Wasquehal Ensemble s'abstiendra lors du vote car une telle mesure n'a pas de sens selon lui si le budget n'est pas modifié en parallèle. De plus, il ne considère pas que les résidences secondaires devraient être taxées au même niveau que les résidences principales.

M. Vieville rejoint l'intervention de M. Tirmarche et considère que sans budget supplémentaire mis en parallèle de ce vote, il ne peut pas se prononcer.

Mme le Maire souhaite reprendre M. Tirmarche quant à sa remarque sur la qualité du travail des services municipaux. Sur les trois sujets qui sont redélibérés lors de cette séance, celle concernant l'école du Capreau l'a été à la demande de Mme Leignel, celle relative aux bâtiments du Haut-Vinage tient compte d'un contexte contentieux et la délibération en discussion fait suite à une demande urgente de la Préfecture. Quant aux taux d'imposition, elle se réjouit de ne pas faire évoluer les impôts pour les Wasquehaliens.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (29) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Abstentions (6) : M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville.

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de six abstentions.

Délibération n°2023-14 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU3 arrêté le 10 février 2023 par le Conseil Métropolitain de la MEL :

M. Maxime Vieville quitte la séance à 20h. Il donne procuration à M. Benoît Tirmarche.

Mme le Maire passe la parole à M. Plancke pour la présentation de cette délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Plancke et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Delobel salue l'écoute de M. le Président de la MEL Damien Castelain. Il remercie aussi la MEL de ne pas donner de blanc-seing à la municipalité pour maintenir le site du Creusot en UE et proposer le site de la gare Croix-Wasquehal comme terrain d'accueil des gens du voyage. Il est favorable au PLU3 mais pas en accord avec les observations de la municipalité.

Mme Savio s'adresse à M. Tirmarche en lui demandant de ne pas commenter ses interventions qui s'adressent à Mme le Maire. Quant au PLU3, elle a pris note qu'il était consultable en ligne mais regrette qu'il n'ait pas été transmis par la municipalité à tous les Conseillers Municipaux. Ainsi, elle ne se sent pas en mesure de rendre un avis sur le sujet et s'abstiendra lors du vote. Elle se dit cependant en désaccord avec les observations formulées par la municipalité.

M. Tirmarche est favorable au PLU3 et soutient le Président Damien Castelain dans sa démarche. Il partage l'avis de M. Delobel et regrette que la municipalité souhaite faire au Creusot ce qu'il considère comme un « ghetto de pauvres » en y positionnant des logements locatifs sociaux. Il trouve que la MEL a agi avec sagesse en refusant cette proposition car il ne conviendrait pas de placer des logements sociaux dans cet endroit qu'il dit industriel et pollué. Concernant l'accueil des gens du voyage, il affirme que Wasquehal est la seule commune de la MEL à ne pas avoir trouvé une solution négociée pour aboutir à un terrain d'accueil. Pour lui, Mme le Maire devrait approuver la passerelle dans une logique d'accompagnement des mobilités douces. Enfin, il a noté un changement de zonage au niveau des Compagnons du Devoir et des alentours de la rue Rosa Bonheur permettant des hauteurs de 22 mètres et souhaiterait en connaître la raison.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur le projet de PLU3 et que les Conseillers Municipaux ont donc déjà été en mesure de le consulter. Par ailleurs, tous les documents sont consultables en ligne sur le site internet de la MEL. Elle confirme qu'il n'y a pas eu de changement de zonage sur la rue Rosa Bonheur ni dans le secteur des Compagnons du Devoir. Elle rappelle que le Conseil Municipal avait rendu un avis défavorable sur ce projet de PLU3 et que cela a été largement entendu, notamment en ce qui concerne les hauteurs et la surdensification des nouvelles constructions. Elle remercie au passage M. Bernard Gérard ainsi que M. Plancke et Mme Coëvoët dont l'investissement à la MEL a permis ces avancées. La municipalité ne souhaite pas bloquer la mise en application du PLU3 mais formule des observations. Concernant la passerelle, elle maintient un avis défavorable tant que la ville de Villeneuve d'Ascq n'aura pas clarifié ses projets sur le secteur. Concernant les gens du voyage, non seulement Wasquehal n'est pas la seule ville concernée et qui plus est, la municipalité a proposé un site au niveau de la gare Croix-Wasquehal. Elle se dit intéressée par entendre les propositions des élus d'opposition sur le sujet. Ce site est une proposition des services métropolitains qui ne nécessitera que peu d'aménagements. La municipalité souhaite être dans la légalité sur le sujet avec ce terrain qui est la seule proposition viable et entérinée non seulement par le Président Damien Castelain mais aussi par la Préfecture. Concernant le secteur du Creusot, Mme le Maire rappelle qu'elle reçoit elle-même en rendez-vous les demandeurs de logements sociaux et n'accepte pas qu'on qualifie leur habitation de « ghetto de pauvres ». Elle rappelle le besoin criant de logements sociaux dans la métropole, au point que la ville de Roubaix utilise des locaux de bureaux pour y loger des demandeurs. Le site du Creusot est une friche à côté d'une voie ferrée, comme le sont le Quai Matisse et la rue Marie Curie, qui ne peuvent pas non plus être qualifiés de « ghettos de pauvres ». Le maintien en zone économique du site ne permettra que la construction de bureaux, aujourd'hui peu demandés avec le développement du télétravail, alors que les villes ont besoin de logements sociaux.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarques ou de questions à propos de cette délibération, Mme le Maire propose la mise au vote.

Pour (29) : Mme Stéphanie Ducret, M. Ghislain Plancke, Mme Barbara Coëvoët, M. Olivier Vandevivere, Mme Monica Testier, M. Hugues Watine, Mme Félicie Gérard (par procuration), M. Jean-Charles Raptin, Mme Céline Mendès, M. Mathieu Deleignies, Mme Sylvie Minne, M. Fabien Catteau, Mme Valérie Desurmont, M. Kévin Vancauwenberghe (par procuration), Mme Patricia Guerlava, Mme Sophie Hardy, M. Patrick Prieur, Mme Pascale Decaestecker, M. Denis Leroy, M. Julien Vannarien, Mme Joëlle Caron, M. Alexandre Alo, Mme Lydia Verriest-Maes, M. Pierre Renier, Mme Catherine Desbuquoit, Mme Romaine Coudoro, M. Andrzej Burzinski, M. Nicolas Vanco (par procuration), M. Olivier Delobel.

Aucune voix contre.

Abstentions (6) : M. David Thiébaud (par procuration), M. Arnaud Vanhelle, Mme Nelly Savio, M. Benoît Tirmarche, Mme Cécile Chalmin, M. Maxime Vieville (par procuration).

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de six abstentions.

Mme le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20 heures 55 après les réponses apportées aux questions diverses.

La Présidente,

Stéphanie DUCRET



Le Secrétaire,

Mathieu DELEIGNIES

A blue ink signature of Mathieu Deleignies, consisting of several overlapping loops.

